

FÉVRIER 2023

PUBLICATION SEMESTRIELLE DE LA COMMUNE NOUVELLE DE LAVANS-LÈS-SAINT-CLAUDE

Lavans ZAP

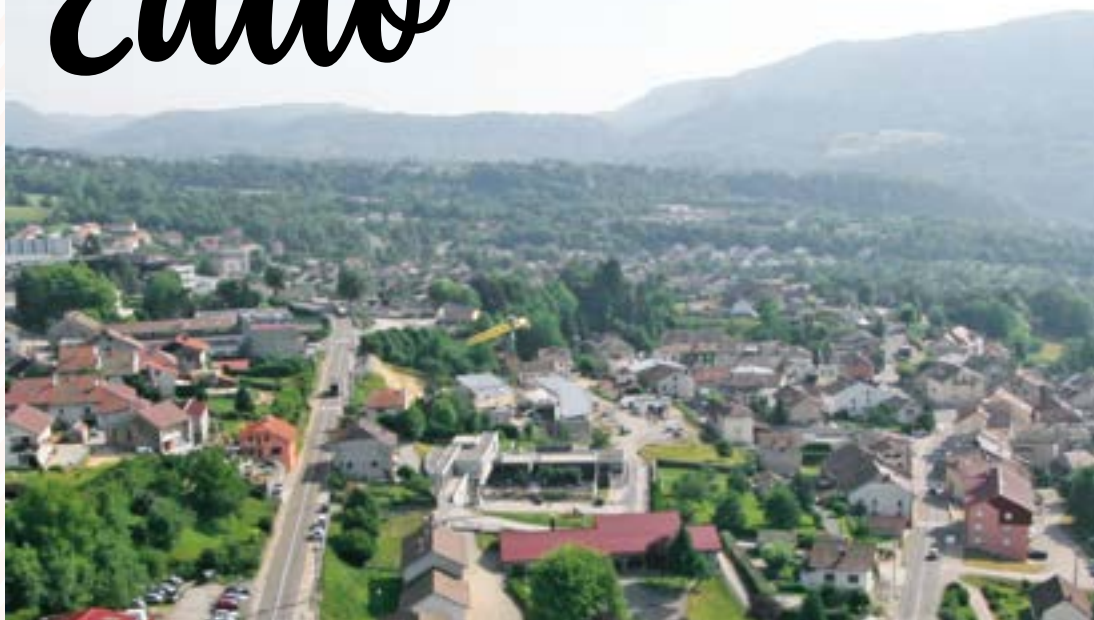
Trait d'union entre ville et nature



INAUGURATION p. 8

C.I.S. DU LIZON

Edito



LavansZAP

Tirages : 1 200 exemplaires - Dépôt légal Février 2023

Directeur de publication **Philippe PASSOT**

Directeur d'édition **Laurent PLAUT**

Conception **Nadine OLIVIER - NUMERO119** - 06 88 24 50 04
nadine.olivier@numero119.fr / www.numero119.fr

Crédits photos : Sophie Dalloz / Guillaume Saillard / Laurent Plaut
Magali Philippe. Photo de couverture : Laurent Plaut



COMMUNE NOUVELLE

MAIRIE de Lavans-ès-Saint-Claude

1, Place Gilbert COTTET-EMARD
39170 LAVANS-LÈS-SAINT-CLAUDE
TÉL. 03 84 42 11 99

email : mairie@lavans-les-saint-claude.fr
Site internet : www.lavans-les-saint-claude.fr

Impression **ESTIMPRIM** - CHAMPAGNOLE
Imprimé sur papier provenant de forêts gérées durablement.



Plus d'infos sur :
www.lavans-les-saint-claude.fr

Annuaire DES SERVICES PUBLICS



Cette situation nous amène à prendre des décisions courageuses. Ainsi, le conseil municipal a-t-il décidé, lors de sa séance du 27 octobre dernier, de réduire la durée de l'éclairage public nocturne en la ramenant à 22h30 – 6h00.

Par ailleurs, la commission « vie associative et médiation », travaille sur le projet de relocalisation de la quasi-totalité des associations dans les bâtiments chauffés par le bois-énergie. Ainsi, l'école de PRATZ devrait-elle retrouver du service. Des rencontres avec les responsables d'associations seront organisées prochainement.

Dans le cadre de la réfection des espaces publics du centre, l'anticipation sur le passage des canalisations à prévoir nous a conduit à nous interroger sur le chauffage de l'église et de la future mairie. Ainsi, dès l'hiver prochain, après son raccordement au réseau, l'église ne sera plus chauffée au fuel, mais au bois.

La gestion de l'eau est aussi une préoccupation. L'étanchéité du réservoir des Louvières, qui assure à la fois l'alimentation du restaurant et l'abreuvement des troupeaux, vient d'être réalisée au moyen d'un procédé innovant. Les modalités de fleurissement seront revues, notamment grâce au remplacement des jardinières, moins nombreuses et plus grandes, moins consommatrices d'eau. Le choix des nombreux végétaux qui orneront les espaces publics du centre prendra en compte cette nécessité.

Soyez assurés que chacun de nos investissements intègre cette démarche vertueuse et indispensable, et que d'autres réflexions sont en cours.

Philippe PASSOT

Maire de Lavans-ès-Saint-Claude

MAIRIE PRINCIPALE DE LAVANS-LÈS-SAINT-CLAUDE

1, Place Gilbert Cottet-Emard
39170 Lavans-ès-Saint-Claude

03 84 42 11 99

mairie@lavans-les-saint-claude.fr

**Accueil du public du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00**

MAIRIE ANNEXE DE PRATZ

9, rue du Tacot - PRATZ
39170 Lavans-ès-Saint-Claude

03 84 42 84 87

mairie.pratz@wanadoo.fr

Accueil du public suspendu pour le moment

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Passeports / CNI et urbanisme

4, Place Gilbert Cottet-Emard
39170 Lavans-ès-Saint-Claude

03 84 42 78 40

apc@lavans-les-saint-claude.fr

**Accueil du public : du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30**

**Carte Nationale d'Identité et Passeport :
l'après midi sur RDV**

FRANCE SERVICES

4, Place Gilbert Cottet-Emard
39170 Lavans-ès-Saint-Claude

09 74 13 08 73

franceservices@lavans-les-saint-claude.fr

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi : 8h15-12h15

Jeudi : 8h00-12h30 / Lundi : 13h30-17h00 sur RDV

CRÈCHE MULTI-ACCUEIL « LA RAINETTE »

Maison de l'Enfance - Chemin Vert
39170 LAVANS-LÈS-SAINT-CLAUDE

03 84 42 05 88

creche@lavans-les-saint-claude.fr

ACCUEIL DE LOISIRS «LES FARIBOLES»

Maison de l'Enfance - Chemin Vert
39170 LAVANS-LÈS-SAINT-CLAUDE

09 74 13 40 58

lesfariboles@lavans-les-saint-claude.fr



DÉVELOPPEMENT DURABLE

Economies d'énergie

PROLONGATION DE L'EXTINCTION DES ÉCLAIRAGES PUBLICS

Comme chacun d'entre vous a pu le remarquer et conformément aux annonces qui ont été faites, depuis le 11 janvier, l'éclairage public des trois communes historiques Lavans, Ponthoux et Pratz s'éteint plus tôt le soir (à 22h30 au lieu de 23h30) et se rallume plus tard le matin (6h00 au lieu de 4h30).

Cela fait plusieurs années que les lumières s'éteignent la nuit. Cette réduction de la durée d'éclairage était déjà motivée par une volonté d'économie, mais aussi de protection de la biodiversité nocturne, perturbée par la pollution lumineuse. Cela va sans dire que cette opération a également permis une réduction non négligeable de la facture d'électricité.

Dans le contexte actuel d'inflation, d'explosion des coûts énergétiques, la commune poursuit sa recherche de solutions afin de réduire ses factures et cette action y contribue en permettant d'économiser 3h supplémentaires d'éclairage chaque nuit (soit 1095h à l'année !)

Nous avons à peu près tout entendu sur le sujet de l'éclairage public et voici quelques réponses aux questions qui ont pu être posées :

► L'extinction des lumières augmente les risques de cambriolages et d'insécurité

Les statistiques nationales de la délinquance révèlent que 8 cambriolages sur 10 s'effectuent dans la journée (quand les occupants sont absents !). Les retours d'expériences de plusieurs milliers de communes qui pratiquent l'extinction de l'éclairage au milieu de la nuit conduisent la gendarmerie à préciser que cette pratique ne permet pas d'observer ni une recrudescence des cambriolages, ni une augmentation des agressions durant la période d'extinction.

► La circulation dans le village devient plus dangereuse

Diverses études ont traité de cette question depuis plus de dix ans. L'accidentologie n'augmente pas avec l'extinction de l'éclairage. Elle incite plutôt les usagers à la prudence et aboutit à une réduction de la vitesse.

Evidemment, la commune se penche sur d'autres potentielles améliorations sur ce sujet comme le remplacement de la totalité des ampoules incandescentes par des LED, la possibilité de laisser quelques candélabres allumés, ... Tout cela dépend fortement de la structure du câblage qui ne permet pas forcément d'envisager toutes ces solutions et dont les modifications pourraient induire des investissements très coûteux.

CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS PUBLICS

Depuis plusieurs années, la commune s'est dotée d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie bois permettant de chauffer déjà quelques édifices publics (mairie, écoles, crèche, ...).

Au travers des projets communaux, comme la réhabilitation de la place Gilbert Cottet-Emard, nous étudions les possibilités d'étendre ce réseau (future mairie, église, salle paroissiale,...) moins coûteux que l'électricité.



ARROSAGE DES FLEURS EN ÉTÉ

Nous avons également eu à répondre à des remarques sur l'arrosage des fleurs par nos agents communaux en pleine période de sécheresse. Nous pouvons concevoir qu'il paraît inopportun d'arroser les massifs et balconnières lorsque l'eau vient à manquer. Cependant, nos agents n'ont pas usé de nouvelles ressources pour maintenir l'aspect floral de la commune puisqu'une grande partie de l'eau provenait de la vidange du bassin de la piscine de Saint Claude. Nous n'avons donc pas fait couler de l'eau de nos robinets pour cela !

Vous le voyez, le contexte économique nous pousse chaque jour à réfléchir et à étudier de nouvelles solutions afin notamment de pouvoir réduire nos factures et ainsi limiter les impacts d'une politique fiscale. Toutes ces réflexions s'inscrivent dans le cadre du Développement Durable et de la Transition Ecologique avec des objectifs ciblés d'économie d'énergie.

D'autres sujets seront certainement à traiter dans ce cadre, ce n'est qu'un début !

Laurent PLAUT

Maire délégué de Pratz
Communication et Développement Durable

POINT TRAVAUX

RAVALEMENT DES FAÇADES DE L'ÉGLISE

Avant d'entamer le chantier de la place, il nous semblait important de remettre en valeur notre église afin de lui faire retrouver un aspect plus traditionnel avec des façades enduites à la chaux. L'opération bien financée par la Communauté de Commune et le Département s'élève à environ 98 000€. Vous avez donc déjà pu observer la pose des échafaudages fin 2022 et les premiers travaux de réfection courant janvier.

Pour avoir un exemple des finitions, nous vous invitons à aller observer l'église de Moirans-en-montagne réalisée par le même artisan.

PLACE GILBERT COTTET-EMARD

Après la déconstruction des maisons Chasse-ray et Gobber il y a presque un an, ce sont à présent les travaux d'aménagement de la place Gilbert Cottet-Emard qui vont débuter. La consultation des artisans est en cours, le choix définitif est étudié en Commission d'Appel d'Offre début février et le chantier doit prendre place le 6 mars. Les premiers coups de pelle vont rapidement suivre !

ARRIVÉE DE LA FIBRE OPTIQUE

Les travaux pour le déploiement de la fibre optique par ALTITUDE FIBRE 39 sont en cours. Actuellement, ils consistent en la pose d'armoires de répartition sur le territoire qui devrait s'achever en juillet 2023. Cependant, une obligation légale de gel commercial de 3 mois empêche un abonnement immédiat à une offre d'un opérateur. C'est pourquoi nous devons compter sur une disponibilité de la fibre optique pour les habitants de la commune à partir d'octobre 2023.

Afin d'aider les usagers dans leurs démarches, ALTITUDE FIBRE 39 viendra à leur rencontre pour tenir une permanence sur la commune pendant cette période de gel commercial (soit entre juillet et septembre). Encore un peu de patience, la fibre n'a jamais été aussi proche !

Laurent PLAUT
Maire délégué de Pratz

Jean-François MINY
Adjoint aux travaux



Urbanisme

ÉLABORATION DU PLU(i)

UN PROJET DE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL

En complément du service Application Droit des Sols, la Communauté de Communes se dote d'une nouvelle mission en matière d'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme : le PLU(i) !

Au **1^{er} juillet 2021**, les communes ont transféré la compétence « Plan Local d'Urbanisme (PLU) » vers l'intercommunalité. Ce dernier devient PLU« i » pour « intercommunal ». Le changement d'échelle est pertinent afin d'obtenir une meilleure cohérence et coordination des politiques publiques de l'urbanisme, de l'habitat ou bien encore des déplacements à l'échelle des 22 communes.

Le **12 octobre 2022**, le conseil communautaire a prescrit l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal sur l'ensemble du territoire Haut-Jura Saint-Claude.

LE PLUI, C'EST QUOI ?

Le Plan Local d'Urbanisme (intercommunal) est un document juridique qui a pour objet de régir l'utilisation qui est faite du sol en précisant la localisation, la desserte, l'implantation et l'architecture des nouvelles constructions ou des constructions existantes dans le cas de travaux.

Elaboré par les élus en collaboration avec les services de l'Etat, le Parc Naturel Régional du Haut Jura, entre autres personnes publiques, le PLUi traduit un Projet de Territoire fixé pour une dizaine d'années dans une démarche de développement durable. S'appuyant sur un diagnostic, des études, une évaluation environnementale, le PLUi est un document stratégique qui prévoit et organise l'avenir du territoire.



Son contenu est encadré par les normes et lois en vigueur. Il doit notamment mettre en œuvre les orientations et objectifs d'autres documents d'urbanisme comme le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET de Bourgogne Franche-Comté) ou le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT du Haut Jura).

Il se substituera aux documents d'urbanisme en vigueur (Cartes communales, Plan Local d'Urbanisme communaux). Le lancement de la procédure est prévu pour le courant de l'année 2023.

Contacts :

Élu référent : **Philippe PASSOT**

1^{er} Vice-Président en charge de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme

Technicienne référente : **Amélie THIBERT**

Chargée de mission « PLUi »

Email : a.thibert@hautjurasaintclaud.fr

Philippe PASSOT

Maire de Lavans-Lès-Saint-Claude

DÉGRADATIONS DES SANGLIERS Résultat du sondage

Dans le numéro précédent du ZAP, nous vous avons conviés à répondre à un sondage sur les dégradations causées par des sangliers. Celui-ci était avant tout destiné à cartographier et mieux appréhender les dégradations causées par les sangliers. Vous avez été 35 à répondre au questionnaire, nous vous remercions pour votre participation.

Nous pouvons constater que la grande majorité des réponses évoquent des constats en zones d'habitation plutôt dense (Lavans centre, zones pavillonnaires de Pratz ou de Ponthoux). Nous n'avons pas de retours des hameaux (Petit Châtel, Saint Romain, Champandré, La Pratz ou encore Lizon). La cartographie indique les quartiers avec le plus de constats : là où les sangliers semblent le plus se manifester serait alors le quartier du Bourg Dessus de Lavans, suivi par Ponthoux. Quel que soit le lieu, la plupart des constats évoquent des dégradations causées entre mai et novembre et en particulier sur août et septembre.

Ces retours ne nous permettent pas d'identifier des voies de passage. Nous pouvons en revanche constater que les bêtes sauvages s'approchent de plus en plus des zones urbanisées. Des hivers plus doux, des prédateurs moins nombreux ceci couplé

à l'expansion urbaine, sont des facteurs qui favorisent l'accroissement des populations. Ce sont donc de plus en plus d'individus qui recherchent de la nourriture et ils la trouvent facilement près de nos habitations.

COMMENT AGIR ?

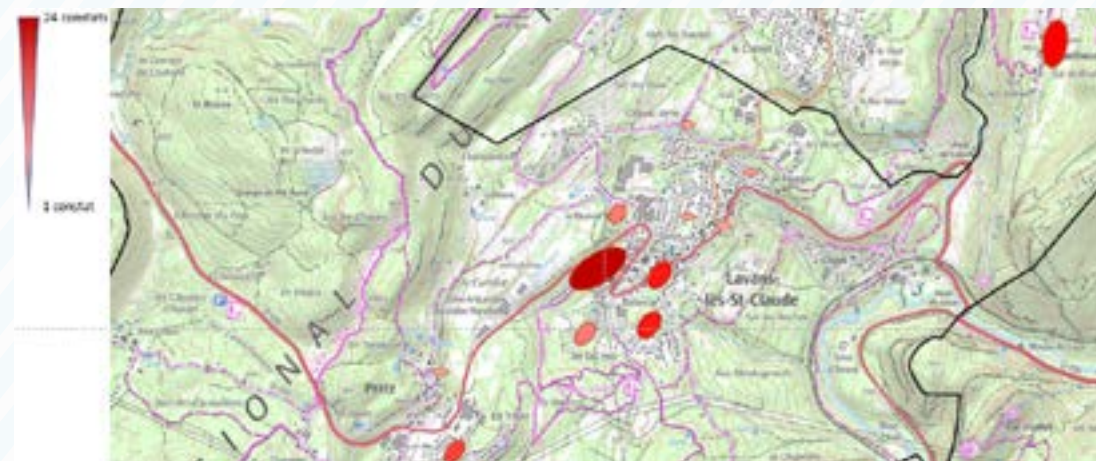
Aujourd'hui, il est nécessaire de mettre une pression supplémentaire sur les sangliers. Notre association de chasse AICAF Les Louvières tente de traquer davantage d'individus. Ainsi, nous lui avons fourni les résultats de ce sondage, espérant qu'ils puissent permettre de mieux orienter les battues. A mi-janvier, ce sont 32 sangliers qui ont été abattus sur le territoire depuis l'ouverture de la chasse. Par ailleurs, 13 sangliers auraient été tués par collision routière.

Nos comportements au quotidien sont aussi importants. Il est par exemple nécessaire de bien faire attention à poser nos déchets dans les containers semi-enterrés et non pas à côté, comme on le constate trop souvent. Une nourriture facile à attraper est fortement convoitée par les sangliers !

Laurent PLAUT

Maire délégué de Pratz

Communication & Développement durable



INAUGURATION DU C.I.S du Lizon

Samedi 10 décembre, le Centre d'Incendie et de Secours du Lizon a été inauguré en présence du préfet du Jura, de la sous-préfète de Saint-Claude, de la députée du Jura, du président du département et du CASDIS, des deux conseillers départementaux, du président de Haut-Jura Saint-Claude, des 4 maires des communes de Lavans-lès-Saint-Claude, Coteaux du Lizon, Ravilloles et Leschères, de leurs conseillers, de la lieutenant de gendarmerie, du directeur du SDIS et du chef de centre.

Après la montée des couleurs, la revue des troupes, les enfants des écoles élémentaires accompagnés de l'harmonie et de la Chorale Arc-en-Ciel ont interprété la Marseillaise. Une fois le traditionnel ruban coupé, les nombreux représentants et invités purent visiter les locaux et assister aux discours d'inauguration.

Il fût souligné qu'en 2021, le CIS a procédé à 396 interventions dont 328 en services à la personne. Ce projet, financé par le SDIS et les 4 communes, s'élève à 593 000 €HT. Débuté en avril 2021, achevé en avril 2022, le centre a une superficie de 370 m2, il est équipé de 5 engins de secours et de lutte contre les incendies. Sa position stratégique au centre du territoire et face au collège du plateau a déjà fait des émules : 8 nouvelles recrues, 4 femmes et 4 hommes, ont rejoint l'équipe des Sapeurs-pompiers volontaires.

Aujourd'hui, le centre abrite 33 sapeurs-pompiers, 10 jeunes sapeurs-pompiers qui s'entraînent régulièrement avec leurs collègues de la Roche d'Antre.

Magali PHILIPPE
Conseillère Municipale

Crédits photos :
- Laurent PLAUT
- Sophie DALLOZ - Hebdo du Haut Jura et du Haut Bugey



INSTRUCTION CIVIQUE *en immersion*

Le 22 novembre, les délégués de classes du collège, fraîchement élus, ont pu bénéficier d'une formation dans le cadre solennel de la salle du Conseil Municipal de la mairie. Ils ont été accueillis par Philippe PASSOT, maire, et Annie AROURI, adjointe en charge des affaires scolaires et périscolaires, qui leur ont décliné le contenu des fonctions du maire et du conseil municipal.

Le 20 janvier, notre députée, Marie-Christine DALLOZ, a été accueillie en classe de CM2 par Philippe FAYOLLE, instituteur, et Philippe PASSOT, maire. Cette classe a été sélectionnée dans le cadre de l'opération « Le Parlement des Enfants », qui vise à offrir à 577 classes de CM2 (une par circonscription législative) la possibilité de participer à une leçon d'éducation civique « grandeur nature » en élaborant une proposition de loi, dans des conditions similaires à celles des députés dans leur fonction de législateurs.

Parmi les propositions de loi présentées par les classes participantes, quatre sont sélectionnées au niveau national pour être soumises au débat et au vote de l'ensemble des classes. La classe qui est à l'initiative de la proposition de loi lauréate du *Parlement des enfants* est invitée à passer une journée à l'Assemblée Nationale. Cette première rencontre a permis à Madame DALLOZ de répondre aux questions préparées par chacun des élèves, sur le rôle de l'Assemblée Nationale, les groupes politiques et les commissions qui la composent, le travail d'un député, et son parcours personnel.

De beaux moments d'échanges qui, souhaitons-le, devraient réactiver la citoyenneté et les valeurs de la République.

Philippe PASSOT
Maire de Lavans-lès-Saint-Claude

CHORALE *Arc-en-Ciel*



2022 a été une année très riche pour la Chorale Arc en ciel qui a eu le très grand plaisir de présenter enfin le 30 avril, salle de l'Épinette, son spectacle « Auprès de son arbre » consacré aux chansons de Georges Brassens. Plus d'une centaine de personnes ont pu applaudir cette réalisation qui avait initialement été programmée le 21 mars 2020, mais empêchée par les contraintes sanitaires imposées par la pandémie. 2 heures de spectacle ont permis d'entendre 18 chansons emblématiques de Georges Brassens, arrangées dans un style « jazzy » qu'il affectionnait particulièrement, ainsi qu'un florilège de 13 mn de morceaux choisis. Les choristes ont reçu la récompense de plusieurs années de travail par les commentaires élogieux du public qui est chaleureusement remercié.

Un nouveau programme très dynamique a été présenté à Lavans-lès-St-Claude le 29 octobre, avec comme chorale invitée « La Perrina » de Perrigny qui a beaucoup apprécié notre accueil et notre prestation. Une grande satisfaction de retrouver le public dont on regrette toujours le nombre restreint.

En décembre nous avons participé à l'animation de la soirée du Téléthon, suivi d'un concert à l'attention des résidents du Cantou du Lizon.

En plus des cérémonies commémoratives habituelles des 8 mai et 11 novembre à Lavans, de « La Borne au Lion » en Juillet et de « La Savine » en août, nous avons chanté « La Marseillaise » lors de l'inauguration du Centre de secours du Lizon. Nous avons également eu à cœur d'honorer le devoir de mémoire d'un ancien résistant en chantant « Le chant des partisans » lors des obsèques de Gino Lazzarotto.

L'année 2023 s'annonce déjà chargée, avec un concert à Lavans le 27 mai, plusieurs invitations par d'autres chorales et un ou plusieurs concerts de Noël.

Du travail et du plaisir en perspective, avec Rémy notre nouveau chef de chœur, pour marquer les 10 ans de notre association (10 ans déjà!).

Dominique ECOFFEY
Présidente Chorale ARC-EN-CIEL

SOIRÉE *Halloween !*

C'est lors d'une rencontre entre Rachel Teixeira, Thierry Vidaillet et Guillaume Saillard, qu'une nouvelle animation a vu le jour à Lavans lès Saint-Claude le 31 octobre 2022.

Avec l'aide des responsables du comité d'animation de Pratz et de plusieurs bénévoles d'associations et élus du village, la soirée " HALLOWEEN " a vu la nuit sur la place, déguisée pour l'occasion par le groupe DECO de LAVANS DEMAIN et les enfants des Fariboles.

Cette soirée d'épouvante avec un temps clément, fut une très grande réussite auprès des habitants et surtout des enfants.

• À **17 h**, les animateurs des Fariboles proposaient un atelier maquillage. A côté, *Crash Méduse* rencontrait un grand succès sur son stand de création de badges. Peu à peu la place se remplissait de petits et grands démons, de sorcières, d'épouvantes et d'une centaine de personnes déguisées.

• À **19h**, les plus courageux pouvaient se lancer dans une balade pleine de surprises. Deux cents participants à la recherche de bonbons et d'adrénaline ! Plusieurs bénévoles avec les idées les plus farfelues s'étaient éparpillés le long du chemin pour effrayer petits et grands (cercueil, tronçonneuse, sorcière, toiles d'araignées, chamallow chaud ...).

Au retour sur la place, chacun pouvait se restaurer en profitant des crêpes colorées et autres surprises d'un soir. Le groupe " RIP CHEF " assurait le rythme, autour d'un feu.

Lors de cette manifestation, les bénévoles ont souhaité verser les bénéfices de cette soirée, soit 1200 euros, en faveur d'*Octobre rose* via l'association des *Sirènes de Bellecin*. *Crash Méduse* souhaitait également contribuer à cette action en faisant un don de 43 euros (soit 1 euro par badge vendu).

Vendredi 20 janvier 2023, les deux chèques ont été remis aux *Sirènes de Bellecin*, via les initiateurs de cette action.

Rendez-vous est pris pour la 2^{ème} édition le 31 octobre 2023.

Merci à tous.

Rachel, Thierry et Guillaume



BUVETTE communale



Cette année la "Buvette Communale " a ouvert ses portes du 7 au 11 novembre 2022 au bar de la salle des fêtes de Lavans.

La Mairie de Lavans-lès-Saint-Claude est détentrice d'une licence IV et se trouve dans l'obligation d'ouvrir une fois par an une buvette communale pour pouvoir la maintenir. Les profits de cette semaine d'ouverture sont reversés au CCAS.

Tenue par Michel Viard, aidé par quelque bénévoles, cette buvette permet également de maintenir un lieu d'échange et de convivialité au sein de la commune.

Ouverte de 17 à 01h tous les soirs, elle s'est accompagnée de deux soirées repas. Le mercredi autour d'une Choucroute de la mer et le vendredi autour d'un cous-cous où une cinquantaine de convives était présente.

Guillaume Saillard
Conseiller Municipal



Une manifestation qui tient vraiment à cœur aux bénévoles de la commune de Lavans-lès-Saint-Claude !

Cette année le téléthon était sous le signe des couleurs, rien de tel pour égayer un week-end de décembre.

Une fois de plus, les associations : Avenir de Lavans / Anim'lavans / les Lacets du Lizon / Génération Country / la chorale Arc-en-Ciel / Comité d'Animation de Pratz, ont uni leurs forces pour ce week-end de bienveillance en salle des fêtes et sur le marché du mercredi.

Grâce à ces divers ventes et bénéfices Paulette Dutel présidente de l'Avenir de Lavans a pu remettre un chèque de 4000 euros à " AFM TELETHON ".

Le samedi matin , les membres des Lacets du Lizon se sont donnés rdv pour la reconnaissance de " LA MARCHE / TRAIL " qu'ils organiseront le Samedi 25 Mars 2023 pour deux parcours de 4 et 8km au départ de la salle des fêtes.

" ON COMPTE SUR VOUS "
Merci à tous !

Paulette Dutel , Guillaume Saillard et Thierry Vidaillet



REPAS des anciens

Le repas des anciens de Lavans-Lès-Saint-Claude a fait son grand retour après deux ans d'absence liée à la crise sanitaire.

Pour célébrer ce moment, la salle des fêtes s'est parée de guirlandes et les tables ont été dressées avec soin afin d'accueillir la centaine de personnes attendue.

Dernières vérifications... Les conseillers et les bénévoles s'affairent en cuisine. Au menu : feuilleté aux morilles, filet de sandre au beurre blanc et bûche glacée, hum... Michel Viard est aux fourneaux, le repas sera assurément délicieux ! Et tout est local (traiteur et boulangerie).

Les premiers arrivants sont accueillis. Chacun s'installe à sa guise, les amis se rassemblent, les tables se remplissent. Certains convives ne se sont pas vus depuis

une éternité ! L'apéritif est servi dans la bonne humeur, puis le repas est lancé ! Il tient toutes ses promesses, et nos aînés échangent dans la joie, heureux de se retrouver.

Mr Le Maire, Philippe Passot, est très écouté lors de son discours ; il évoque les projets de la commune, dont l'aménagement du centre bourg. Puis place à la musique, aux rires et au dessert ! La finale de la coupe du Monde, à 16h, sonne le départ d'une partie des convives, mais le résultat n'entachera en rien la joie de ce repas.

Chacun prend congé en lançant avec entrain « à l'année prochaine ! ».

Véronique ASNAR
Conseillère Municipale





CALENDRIER DES ANIMATIONS

Fevrier

03 CHÈVRE SALÉE
Club TOUJOURS DE LAVANS

04 HEURES MUSICALES
Conservatoire
Haut-Jura-Saint-Claude

17 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Anim'Lavans

18 JEUX DE PRATZ
Comité Animation Pratz

Mars

04 KARAOKÉ ET CHÈVRE SALÉE
Anim'Lavans

24/25 et 31 THÉÂTRE
Lavans Scène

25 RANDO/TRAIL TÉLÉTHON
Lacets du Lizon

Avril

01/14/16/21 et 22 THÉÂTRE
Lavans Scène

Mai

01 VIDE GRENIER - BROCANTE
Anim'Lavans



07 LOTO
Entente Sportive Ravilloles /
Les Crozets

27 CONCERT DE PRINTEMPS
Chorale Arc-en-Ciel

Juin

02 CONCERT
Union musicale

10 FÊTE DES ÉCOLES
Enseignants / Parents d'Elèves

20 FÊTE PATRONALE
Anim'Lavans

Juillet

13 FÊTE NATIONALE
Anim'Lavans

29 TERRASSE MUSICALE
Anim'Lavans

Septembre

02 FÊTE DU VILLAGE
Comité d'animation de Pratz

10 FÊTE DE PONTHOUX
Anim'Lavans

16 LOTO
Entente Sportive
Ravilloles - Les Crozets

23/24 COLOR RUN ET MARCHÉ BIO
Anim'Lavans

Octobre

01 CROSS DE LA PASSERELLE
Lacets du Lizon

14 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Ski Club du Lizon

29 HALLOWEEN
Collectif d'associations

Novembre

17 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Les lacets du Lizon

18 BOURSE AUX SKIS
Ski Club du Lizon



24 CONCERT
Union musicale

Décembre

01/02 TÉLÉTHON
Avenir de Lavans



17 REPAS DES AÎNÉS
Municipalité



JARDINS FAMILIAUX au Crêt du Bief

Pour le plaisir de récolter et manger vos légumes !
La mairie met à disposition 4 parcelles de terrain à cultiver. Elles ont été préparées afin d'accueillir de nouveaux jardiniers. Parcelles disponibles :
N° 6 surface 58m² - N° 7 surface 66m²
N° 8 surface 88m² - N° 9 surface 63m²

Si vous vous sentez la main verte, ou que vous avez envie de faire de belles récoltes, venez en mairie faire la demande de mise à disposition de la parcelle qui vous intéresse. Une convention vous sera faite et vous n'aurez plus qu'à faire pousser salades et tomates.

Montant de la location = 20€ par an.

Alain JEANNIER
Adjoint Médiation / Associations



La commune de
LAVANS-LES-SAINTE-CLAUDE
(2 400 habitants)



A VENDRE



Immeuble Situé au 607, rue de Melay
Parcelles cadastrées section AS n°375 et 376
Surface total = 466 m²
Disponibilité immédiate

Pour tout renseignement, s'adresser en mairie de
LAVANS -LES-SAINTE-CLAUDE : 03 84 42 11 99
Courriel : mairie@lavans-les-saint-claude.fr

Pour plus d'infos : www.lavans-les-saint-claude.fr





Crédits photos : Magali PHILIPPE

